

OUVERTURE DE LA PÊCHE DANS L'ÉTANG COMMUNAL LE SAMEDI 8 MARS 2025

Pour la délivrance des cartes de pêche, se présenter en mairie, aux horaires d'ouverture au public : lundi, mercredi, jeudi de 10 h à 12 h, mardi de 16 h 30 à 19 h et le vendredi de 16 h à 18 h 15

Se munir d'une photo, d'une pièce d'identité et du montant du droit de pêche (espèces ou chèque bancaire à l'ordre du Trésor Public)

